MRC SEPT-RIVIÈRES

N° AI-_____

DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS
ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
Prénom	Nom	
Nom de l'organisme ou de l'entreprise *(S'il y a lieu)*		
Adresse		
Ville	Code postal	
Téléphone (résidentiel)	Téléphone (travail)	Téléphone cellulaire
Adresse courriel		

IDENTIFICATION DU (DES) DOCUMENT(S) DEMANDÉ(S)
Date du document demandé ou période à couvrir (mois, année) *(S'il y a lieu)* :

MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ	
- Je désire recevoir le document par la poste ☐ - Je désire recevoir le document par courriel ☐ - Je désire venir récupérer le document aux bureaux de la MRC ☐ - Je désire consulter le document aux bureaux de la MRC ☐	
DATE	SIGNATURE DU DEMANDEUR

*** CONSENTEMENT DU PROPRIÉTAIRE ***

*(À remplir **seulement** si votre demande d'accès vise un immeuble pour lequel vous n'êtes pas propriétaire)*

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE	
Prénom	Nom
Nom de l'organisme ou de l'entreprise *(S'il y a lieu)*	

CONSENTEMENT DU PROPRIÉTAIRE
*En ma qualité de **propriétaire de l'immeuble** ci-haut désigné ou agissant comme représentant(e) autorisé(e), je soussigné(e), _____, **autorise** la MRC de Sept-Rivières à communiquer le(s) document(s) ci-haut identifié(s) au présent **demandeur**.*

DATE	SIGNATURE DU DEMANDEUR

À L'USAGE DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION
Analyse et décision :

* Selon l'article 11, l'accès à un document est gratuit. Toutefois, des frais n'excédant pas le coût de sa transcription, de la reproduction ou de sa transmission peuvent être exigés du requérant.

* Selon le Règlement de la section II, Documents détenus par les organismes municipaux, art 9 : "Les frais exigibles pour la transcription et la reproduction d'un document détenu par un organisme municipal sont de 0,48 $ pour une page photocopiée d'un document".

* Selon l'article 47, un délai maximum de vingt (20) jours est autorisé pour la transmission du ou des document(s) demandé(s).